



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

***CROPSAV – conseil plénier***

***Carcassonne le 5 mai 2017***

# **Gouvernance sanitaire et CROPSAV Occitanie**

***Catherine Pavé***  
***DRAAF – directrice adjointe***  
***Cheffe de SRAL***





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

- **Rappels sur la gouvernance de la santé des animaux et des végétaux**
- **Présentation du CROPSAV Occitanie**



# Gouvernance sanitaire

- **Etats généraux du sanitaire en 2010 :**  
réflexion commune entre les organisations professionnelles, la recherche, les associations et les administrations  
afin de rénover le dispositif sanitaire et l'adapter aux nouveaux enjeux
- Traduction en droit par l'ordonnance du 27/07/2011, 5 décrets du 30/06/2012 et des arrêtés
- Mise en place progressive



# Gouvernance sanitaire

- **Classement des maladies** en fonction de leur intérêt « général, collectif ou privé »
  - ➔ catégorisation des dangers sanitaires
- **Régionalisation** de la gouvernance sanitaire afin de mieux coordonner les actions et mutualiser les compétences
- **Améliorer la concertation** entre les parties prenantes
  - ➔ CNOPSAV, CROPSAV et ASR (association sanitaire régionale)
- **Responsabilisation des professionnels** ➔ schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires (catégorie 2) SRMDS
- **Encadrement des délégations** de missions de contrôle, notamment par la reconnaissance d'organismes au niveau régional (ASR, OVS organismes à vocation sanitaire et OVVT organisme vétérinaire à vocation technique)
- Rapprochement du pilotage des politiques sanitaires animale et végétale



# CROPSAV

## Le CROPSAV est :

- un conseil, destiné à recueillir l'avis des professionnels et des associations
- une instance de niveau régional, permettant une mutualisation et une harmonisation des actions sanitaires sur le territoire
- une assemblée d'orientation de la politique sanitaire,
- un rassemblement des acteurs du sanitaire dans les domaines animal et végétal



# CROPSAV - Rôle

Le CROPSAV est consulté sur :

- la stratégie sanitaire régionale et notamment pour les DS 2, le schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires, proposé par l'ASR
- les programmes collectifs volontaires (PCV) de prévention, surveillance et lutte contre certains dangers sanitaires,
- les demandes d'inscription sur la liste nationale de dangers sanitaires de 2ème catégorie, faisant l'objet de programmes collectifs volontaires
- toute question liée à la santé et la protection des animaux et des végétaux



# CROPSAV Occitanie - Refondation

Les travaux de refondation du CROPSAV en Occitanie ont pris en compte :

- Les exigences du CRPM
- Le bilan du fonctionnement des CROPSAV
- Les travaux de la DRAAF sur la comitologie et la rénovation des instances de gouvernance
- Les échanges avec les partenaires principaux, notamment en réunion le 18/11/2016
- L'utilisation des nouveaux moyens de communication disponibles, notamment numériques, *afin de favoriser le partage d'information et les échanges*





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# CROPSAV Occitanie - composition

Sous la présidence du préfet de région, le CROPSAV est composé des représentants :

- des préfets de département
- du Conseil régional et des Conseils généraux
- de syndicats agricoles et vétérinaires
- d'organisations professionnelles agricoles, vétérinaires et du négoce
- d'associations de protection de l'environnement, de protection animale, de chasseurs
- de la recherche, d'instituts, d'offices, des laboratoires agréés
- des OVS, OVVT, ASR







MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# CROPSAV Occitanie

**L'arrêté du préfet de région du 20 mars 2017**  
détermine la composition des différentes  
formations et le fonctionnement du CROPSAV

Le CROPSAV comporte

- une formation plénière (65 membres)
- deux sections spécialisées :
  - domaine de la santé animale (62 membres)
  - domaine de la santé végétale (52 membres)

Documents :

Arrêté du 20/03/2017

Liste des membres





MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

# CROPSAV Occitanie - Fonctionnement

- Groupes techniques du CROPSAV pour les travaux de préparation, mis en place par le préfet de région
- Liste d'organismes ressources d'expertise
- Invitation aux différentes formations au delà des membres désignés pour enrichir les échanges et les partages d'information
- Une voix par membre
- Utilisation des nouveaux outils de communication : outils en ligne, internet DRAAF, boîte mail dédiée, réunions téléphonique ou audiovisuelle pour la gestion des invitations, des documents et des consultations
- Secrétariat : DRAAF

